RIASEC : R

N4127
CONDUCTEUR / CONDUCTRICE DE CAR TOURISME

Emploi réglementé

Emploi stratégique pour la Transition écologique

Autres emplois décrits

- Chauffeur accompagnateur / Chauffeuse accompagnatrice de tourisme
- Conducteur / Conductrice de car grand tourisme

Définition

Le conducteur de tourisme conduit et accompagne des groupes lors de circuits touristiques.

- Assure la sécurité et le confort des passagers tout au long du trajet
- Assiste l'accompagnateur du groupe et peut être amené à fournir des explications succinctes sur l'intérêt du parcours
- Gère les aspects logistiques des excursions, comme les horaires, les itinéraires et les formalités douanières
- Peut effectuer des réservations pour des attractions ou des restaurants
- Veille à la maintenance et à la propreté du véhicule utilisé

Accès à l'emploi

Cet emploi nécessite la possession d'une carte de qualification de conducteur qui s'obtient en validant une des habilitations ou certifications ci-dessous.
Cette qualification doit être renouvelée tous les 5 ans en suivant une Formation continue obligatoire (FCO).
Il est recommandé d'avoir une expérience reconnue de la conduite en contexte professionnel pour accéder à cet emploi. La pratique d'au moins une langue étrangère est un atout supplémentaire.
En cas d'utilisation d'une remorque, le permis DE sera nécessaire.

Certifications et diplômes :

- CAP conducteur agent d'accueil en autobus et autocar
- Titre professionnel conducteur de transport en commun sur route
- Permis de conduire catégorie D
- Permis de conduire catégorie DE
- Habilitation pour la conduite de certains véhicules routiers affectés aux transports de voyageurs
- Attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier de personnes à l'aide de tous véhicules de transport de personnes

Compétences

Savoir-faire

Savoir-faire principaux

Production, Construction, Qualité, Logistique

- Transporter des voyageurs
- Utiliser des équipements de navigation modernes adaptés au véhicule
- Assurer la sécurité des passagers lors de l'embarquement et du débarquement
- Présenter clairement les équipements de sécurité à bord du véhicule et leur fonctionnement
- Maintenir le véhicule en bon état de propreté et de fonctionnement

Développement économique

- Fournir des informations touristiques et locales aux clients

Coopération, Organisation et Développement de ses compétences

- Respecter les règles relatives aux temps de conduite, de repos et d'amplitude applicables au conducteur tourisme
- Tenir compte des obligations réglementaires dans l'organisation du parcours et en informer les clients
- Communiquer efficacement avec les passagers et/ou leur accompagnateur
- Promouvoir des pratiques écologiques auprès des passagers comme le tri des déchets — Transition écologique

Pilotage, Gestion, Cadre réglementaire

- Appliquer les principes d'écoconduite — Transition écologique
- Rédiger un rapport, un compte rendu d'activité
- Veiller à la bonne réalisation des prestations commandées aux prestataires de services
- Vérifier la présence des documents nécessaires pour le voyage ou le circuit

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail

Savoir-faire secondaires

Production, Construction, Qualité, Logistique

- Prendre en charge un véhicule avec ses équipements et accessoires
- Déterminer un itinéraire en fonction des délais, des particularités du trafic et du circuit touristique à réaliser
- Adapter la conduite à l'état des routes
- Communiquer clairement les consignes de sécurité et d'évacuation de l'autocar
- Charger, décharger des bagages
- Effectuer l'entretien de premier niveau
- Vérifier l'étiquetage des bagages des passagers

Développement économique

- Accueillir, orienter, renseigner un public
- Réaliser et personnaliser un circuit à la demande du client
- Informer le client sur l'environnement touristique et culturel
- Développer et fidéliser la relation client

Coopération, Organisation et Développement de ses compétences

- Respecter scrupuleusement les horaires prévus tout en garantissant la sécurité
- Gérer des situations de crise ou d'urgence
- Vérifier la présence des documents nécessaires à bord du véhicule

Pilotage, Gestion, Cadre réglementaire

- Assurer la sécurité des personnes et des biens
- Effectuer des paiements pour le compte de l'entreprise pendant le voyage et conserver les justificatifs
- Gérer des devises pendant un voyage ou un circuit international

Communication, Création, Innovation, Nouvelles technologies

- Utiliser les équipements de communication et les équipements audiovisuels embarqués

Savoir-être professionnels

- Avoir le sens du service
- Etre à l'écoute, faire preuve d'empathie
- Organiser son travail selon les priorités et les objectifs

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail

Savoirs

Normes et procédés

- Lecture de carte routière
- Réglementation du transport de personnes
- Documents nécessaires à bord du véhicule
- Réglementation douanière

Domaines d'expertise

- Gestes et postures de manutention
- Pratique de langues étrangères

Produits, outils et matières

- Systèmes de navigation et de géolocalisation (GPS professionnels, applis mobiles) Transition numérique
- Utilisation d'engin et matériel incendie
- **Autocar de tourisme**
- Equipements audio et audiovisuels embarqués
- Equipements de confort du véhicule

Techniques professionnelles

- Planification d'itinéraires touristiques
- Procédures d'évacuation des passagers
- Techniques d'écoconduite

Contextes de travail

Conditions de travail et risques professionnels

- En contact avec du public
- Port de tenue professionnelle ou d'uniforme
- Port et manipulation de charges lourdes ou encombrantes
- Station assise prolongée

Horaires et durée du travail

- Travail de nuit
- Travail en journée
- Travail les week-ends et jours fériés
- Travail selon un rythme irrégulier et des pics d'activité

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail

Lieux et déplacements

- Zone internationale
- Zone nationale
- Zone régionale

Publics spécifiques

- Clientèle d'entreprises

Statut d'emploi

- Salarié secteur privé (CDI, CDD)

Types de structures

- Entreprises et milieux professionnels

Secteurs d'activité

- Tourisme
- Logistique et transport

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail